

ÉTATS-UNIS

À Miami, des manifestants affirment avoir été victimes d'un recours excessif à la force et de mauvais traitements

Index AI : AMR 51/142/2003

ÉFAI

Mercredi 26 novembre 2003

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Amnesty International a sollicité aujourd'hui, mercredi 26 novembre 2003, l'ouverture d'une enquête exhaustive et indépendante sur les allégations de recours excessif à la force par des policiers, au cours de manifestations qui se sont déroulées à Miami le 20 novembre. En outre, l'organisation de défense des droits humains a reçu des dizaines de témoignages faisant état de mauvais traitements infligés aux personnes placées en détention dans le cadre de ces manifestations.

Les policiers auraient tiré avec des balles en caoutchouc et utilisé des matraques, des aérosols de gaz poivre, des bombes lacrymogènes et des grenades aveuglantes contre une foule manifestant son opposition aux négociations de la Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA). Plusieurs personnes ont dû être hospitalisées et il a fallu prodiguer des soins à des dizaines de blessés. De très nombreuses personnes, dont des journalistes et des observateurs, ont été interpellées au cours de la manifestation. Certains auraient été victimes de mauvais traitements lors de leur détention. Amnesty International s'efforce actuellement de recueillir de plus amples informations sur ces violations présumées.

« La police semble avoir utilisé une force totalement disproportionnée », a déclaré Amnesty International, notant que, selon certaines informations, seule une petite minorité de manifestants s'était livrée à des actes de violence.

Le chef de la police de Miami, John Timoney, a adressé ce mercredi 26 novembre 2003 une lettre aux médias, dans laquelle il affirme que ses services vont analyser de manière exhaustive l'opération de maintien de sécurité menée durant les négociations de la ZLEA et publier un rapport.

« Toute enquête sur les violences de Miami doit être totalement indépendante et ne pas omettre d'examiner les allégations

de mauvais traitements infligés à la suite des interpellations. S'il s'avère que le recours à la force était excessif, il faudra sanctionner les personnes impliquées, mettre en place des mesures et dispenser des formations, afin de garantir que les futures opérations de police à Miami se déroulent dans le respect des normes internationales », a souligné l'organisation de défense des droits humains.

Amnesty International étudie des informations selon lesquelles certaines personnes arrêtées au cours des manifestations ont été victimes de mauvais traitements lors de leur détention. Une femme aurait subi une fouille à corps aux mains de quatre policiers qui l'auraient laissée nue. Selon d'autres témoignages, les détenus ont été frappés, aspergés de gaz poivre et soumis à un jet d'eau sous forte pression dans la prison du comté de Dade.

« Si ces allégations sont fondées, nous demandons que toute personne reconnue responsable soit tenue de répondre de ses actes conformément aux normes internationales », a déclaré l'organisation de défense des droits humains. La plupart des personnes arrêtées auraient depuis été relâchées ; Amnesty International recherche toutefois des informations sur la situation juridique de toutes celles qui seraient encore détenues.

Par ailleurs, un événement mis sur pied par la section d'Amnesty International de Miami dans le cadre de la manifestation a été entravé par les policiers, qui ont cerné la zone et interdit son accès.

Complément d'information

Des milliers de personnes ont pris part aux manifestations organisées lors des négociations de la Zone de libre-échange des Amériques à Miami les 20 et 21 novembre. Près de 250 manifestants ont été placés en détention, la plupart relâchés après avoir été inculpés de délits, notamment de « refus d'obtempérer » aux forces de police intimant l'ordre de se disperser, d'assemblée illégale et de rébellion.

Amnesty International prône l'adoption de réglementations exigeant que toutes les armes qui lancent des projectiles à impact cinétique (des objets qui touchent les gens) soient considérées pour des raisons pratiques comme des armes à feu. En conséquence, elles doivent être réservées aux policiers entraînés à l'usage d'armes à feu et utilisées

en totale conformité avec les Principes de base sur le recours à la force et l'utilisation des armes à feu par les responsables de l'application des lois qui disposent, entre autres, que « *les responsables de l'application des lois ne doivent pas faire usage d'armes à feu, sauf en cas de légitime défense ou pour défendre des tiers contre une menace imminente de mort ou de blessure grave* ». ●

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site <http://www.amnesty.org>